

ASSEMBLÉE NATIONALE

URGENGE DÉSSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 1612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34

présenté par

M. Favennec Becot, M. Philippe Vigier, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément,
M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. François-
Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.